

Fiche de données de sécurité

H2/CO2 bioeduc 10/5%, H2/CO2 bioeduc 10/10%

Date de création : 28.01.2005 Version : 5.1 CH / F N°FDS : 1072
Date de révision : 20.09.2010 Page 1 / 2

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit

H2/CO2 bioeduc 10/5% Art. 877
H2/CO2 bioeduc 10/10% Art. 878

Utilisations connues

Mélange de gaz pour la culture des bactéries en incubateur

Identification de la société

PanGas, Industriepark 10, 6252 Dagmersellen, Suisse

Numéro de téléphone d'urgence (24h): **+41 (0) 844 800 300**

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Préparation dangereuse au sens du guide européen 45/1999/EG

Classification

Extrêmement inflammable.

Indication des risques pour l'homme et l'environnement

Gaz comprimé

3 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Préparation: Préparation.

Composants/Impuretés

Contient les composants suivants:

Dioxyde de carbone

N° CAS: 124-38-9 N° EINECS: 204-696-9

Classification CE des substances pures:

Non classé comme dangereux pour la santé

4 PREMIERS SECOURS

Inhalation

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

De faibles concentrations de CO2 entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un Appareil Respiratoire Isolant. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Ingestion

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques

L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'éclatement des récipients.

Produits de combustion dangereux

Aucun.

Agents d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Méthodes spécifiques

Si possible, arrêter le débit gazeux. Eloigner le récipient ou le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers

Dans les espaces confinés utiliser un Appareil Respiratoire Isolant.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Porter un Appareil Respiratoire Isolant pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Evacuer la zone. Assurer une ventilation d'air appropriée. Eliminer les sources d'inflammation.

Protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient. Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz. Interdire les remontées de produits dans le récipient. Utiliser uniquement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques). Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

Stockage

Sécuriser les emballages pour éviter les chutes. Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants. Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Valeur type	Comp.	Valeur	Note
-------------	-------	--------	------

Protection personnelle

Assurer une ventilation appropriée. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Porter des gants de manutention et des chaussures de sécurité lors de la manipulation des bouteilles

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect/Couleur: Gaz incolore

Odeur: Aucune.

Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité relative, gaz (air=1): Plus faible ou voisine de celle de l'air.

Solubilité dans l'eau (mg/l): Inconnue, mais considérée comme faible.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité

Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment avec les oxydants.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités

D'après la "conventional computation method of the EC/1999/45", n'est pas classé comme dangereux pour la santé

Toxicité aiguë

Les concentrations au delà de 8% de CO2 peuvent rapidement provoquer un insuffisance circulatoire

Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.

Fiche de données de sécurité

H2/CO2 bioreduce 10/5%, H2/CO2 bioreduce 10/10%

Date de création : 28.01.2005
Date de révision : 20.09.2010

Version : 5.1

CH / F

N°FDS : 1072
Page 2 / 2

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités

Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déversé en grande quantité.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Généralités

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt de flamme.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

Nr. CED 16 05 04*

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Classe	2	Code de classement	1F
Code ONU et désignation officielle			
UN 1954 Gaz comprimé, inflammable, N.S.A.			
UN 1954 Compressed gas, flammable, n.o.s.			
Etiquettes	2.1	N° de risque	23
Instruction d'emballage	P200		

IMDG

Classe	2.1		
Code ONU et désignation officielle			
UN 1954 Compressed gas, flammable, n.o.s.			
Etiquettes	2.1		
Instruction d'emballage	P200		
EmS	FD, SU		

IATA

Classe	2.1		
Code ONU et désignation officielle			
UN 1954 Compressed gas, flammable, n.o.s.			
Etiquettes	2.1		
Instruction d'emballage	P200		

Autres informations relatives au transport

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les

mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités. Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés. S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. Assurer une ventilation convenable. Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'index de l'Annexe I de la Directive 67/548

Non inclus dans l'Annexe I.

Classification CE

F+, R12

Etiquetage

- Symboles

F+	Extrêmement inflammable.
----	--------------------------

- Phrases de risques

R12	Extrêmement inflammable.
-----	--------------------------

- Phrases de sécurité

S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle. Ne pas fumer.
S33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S9	Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité. Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Avis

Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Fin du document